

● (1150)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE FINANCEMENT PAR LE CIA D'UNE EXPÉRIENCE DE LAVAGE DE CERVEAU

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et porte sur les neuf Canadiens qui ont pris part à l'expérience de lavage de cerveau vers la fin des années 50.

L'une de ces personnes, Florence Langleben, est décédée le 2 janvier dernier. Son fils Wayne demeure dans ma circonscription de Don Valley-Est. Il voudrait savoir quand le gouvernement va publier tous les détails de cette expérience sordide et surtout les renseignements concernant le financement par le CIA de ce terrible projet.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons été informés de ce problème lorsque notre parti est arrivé au pouvoir et nous avons pris des mesures à ce sujet.

M. Rodriguez: A la vitesse d'un escargot . . .

M. Crosbie: Il y a quelques mois, j'ai nommé un avocat indépendant de l'extérieur, M. George Cooper de Halifax.

M. Rodriguez: . . . ou d'une tortue.

M. Crosbie: Si le député veut répondre à cette question, qu'il le fasse. Il en sait peut-être plus que moi à ce sujet.

M. Broadbent: Sans doute.

M. Crosbie: C'est possible. Toutefois, il n'a absolument rien fait à ce sujet depuis un certain nombre d'années.

M. Heap: Vous non plus.

M. Crosbie: Pourquoi le gros malin n'écoute-t-il pas pour savoir ce que j'ai à dire?

M. Heap: Nous attendons depuis longtemps.

M. le Président: A l'ordre. Cet échange doit cesser. Nous n'obtenons pas la réponse à la question.

M. Crosbie: Monsieur le Président, cette question revêt une grande importance pour certains. Je ne comprends pas ce qui pousse les députés à faire des remarques aussi mesquines.

J'ai nommé M. George Cooper pour agir en tant qu'avocat indépendant et examiner en détail le rôle éventuel du gouvernement du Canada ou de l'un de ses organismes dans ces incidents très regrettables qui se sont déroulés il y a quelques années. Il est censé terminer son rapport sous peu et le gouvernement l'étudiera pour déterminer s'il y a une responsabilité quelconque dans cette affaire.

Je suis convaincu que lorsque nous aurons reçu le rapport et eu le temps de l'examiner, nous ferons une déclaration, à défaut de publier le rapport.

Questions orales

Dans l'intervalle, deux représentants du ministère de la Justice se sont rendus à Washington au début de la semaine . . .

M. le Président: A l'ordre. L'honorable ministre sait que je ne puis le laisser poursuivre. Il pourra terminer sa réponse au moment des déclarations de ministres.

Mlle MacDonald: Mais cette question est très importante.

M. le Président: Toutes les questions et réponses sont importantes. La parole est au député de Westmorland-Kent.

* * *

[Français]

LES CHEMINS DE FER

L'AVENIR DES ATELIERS DU CN À MONCTON

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

[Traduction]

Je parle de la déclaration faite par l'attaché de presse du ministre qui a dit que sur le plan strictement commercial, non seulement il ne serait pas pratique mais il ne serait pas rentable pour le CN de maintenir ses ateliers à Moncton.

Le ministre se sert-il de son attaché de presse comme d'un messenger? Est-il en train de préparer les habitants de cette ville à de mauvaises nouvelles?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Non, monsieur le Président. Le député sait sans doute que nous prenons ce problème très au sérieux. Plusieurs options sont ouvertes et on fait maintenant le point sur la situation. Je partage l'inquiétude du député à propos des travailleurs concernés et je peux également l'assurer que nous nous efforçons d'arrêter une solution satisfaisante et positive pour résoudre ce difficile problème.

LA DÉCLARATION D'UN COLLABORATEUR DU MINISTRE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, le ministre trouve-t-il qu'une telle déclaration de la part d'un collaborateur soit une bonne publicité pour les ateliers du CN, surtout que cette société étudie différentes dispositions pour maintenir ses ateliers et pour protéger ces 1,200 emplois?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, lorsqu'une question aussi importante, aussi chargée d'émotivité est débattue sur la place publique, les déclarations ne sont pas toujours exactes, car les mots dépassent la pensée. Le député lui-même a eu parfois du mal à tempérer ses propos lorsqu'il a exposé cette affaire. J'espère qu'il fera preuve de patience et qu'il se joindra à nous pour trouver une solution satisfaisante.